



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense : fonctionnement

Question écrite n° 35092

Texte de la question

M. René Dosière souhaite obtenir de M. le ministre de la défense les précisions suivantes suite à sa réponse à la question signalée 22849. Le coût horaire moyen des avions de l'ETEC comprend-il une partie du coût de structure que représente la masse salariale des 165 membres du personnel ainsi que le coût des locaux techniques ? La durée des vols de la présidence de la République (1518,55 heures) incorpore t-elle les déplacements de l'avion de rechange (spare) ? Si tel est le cas, il aimerait connaître la durée des vols de cet avion de rechange et le type d'avion utilisé. Concernant le coût horaire moyen des aéronefs, une hausse de 9 % (pour le Falcon 50), de 40 % (pour l'Airbus), et de 64 % (pour le Falcon 900) apparaît, par rapport au coût horaire en 2005. Il lui demande comment s'expliquent ces hausses, selon les types d'aéronefs.

Texte de la réponse

Les différents points abordés par l'honorable parlementaire font l'objet des réponses suivantes : 1. le coût horaire moyen d'utilisation des avions de l'Escadron de transport, d'entraînement et de calibrage (ETEC) ne prend pas en compte le coût des rémunérations et charges sociales de l'ensemble du personnel de l'unité mais seulement celui des équipages et des agents effectuant des opérations de maintenance de niveau technique d'intervention 1 (NTI 1, s'agissant des opérations simples ne nécessitant pas de moyens de maintenance importants) et 2 (NTI 2, s'agissant des opérations importantes nécessitant des moyens de maintenance adaptés, tels que bancs ou outillages spécifiques). Il intègre également l'amortissement des infrastructures de l'escadron (hangars et appentis) et leur coût de fonctionnement (chauffage et électricité) ; 2. le nombre d'heures de vol effectuées par l'ETEC au profit de la Présidence de la République prend en compte la totalité des vols des appareils servant au déplacement du chef de l'État : Airbus A319, Falcon 50, Falcon 900 et Super Puma. L'avion de réserve (« spare ») des vols présidentiels est le Falcon 900 mais il est, dans ce cadre, très rarement utilisé à vide ; il est utilisé pour la mise en place, en avance de phase, du personnel chargé de la sécurité du Président et pour le transport d'autorités (chef de cabinet...), de passagers supplémentaires, voire de fret sensible en cas de limitation des soutes de l'Airbus A319 sur les vols longue distance ; 3. les coûts horaires moyens des avions de l'ETEC pour 2005 et ceux pour 2007 ne sont pas comparables dans la mesure où ils n'ont pas été établis suivant la même méthodologie de calcul. Avant 2006, les coûts horaires moyens prenaient en compte, selon le type d'aéronef, les frais fixes (amortissement, équipages et maintenance), à la demi-journée d'immobilisation, ainsi que les frais variables (carburant...) à l'heure de vol. Désormais, ils sont établis forfaitairement à partir des frais fixes calculés annuellement et rapportés à un potentiel annuel d'heures de vol. D'autres modifications ont également été apportées, notamment la prise en compte des frais de déplacement des équipages.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35092

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 mai 2009

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9656

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5128